

## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 12 mai 2026 par sa résolution #192-05-2026

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **28 avril 2026** à l'hôtel de ville, à **18 h 15**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Madame Line Roussin ainsi que Messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse, Alexis Buisson et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Absence motivée : le conseiller Monsieur David-Lee Amos.

Est également présent Monsieur Jacques Legault, directeur général et greffier-adjoint qui prend note des délibérations.

#### L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1<sup>ère</sup> période de la parole au public;
4. Contrat gré à gré. Élaboration de scénarios d'aménagement du noyau villageois
5. Autorisation signature. Entente intermunicipale entre la municipalité des Coteaux et la ville de Coteau-du-Lac relative à l'accès et l'utilisation de la piscine municipale de Coteau-du-Lac
6. Demande de réduction location de salles. Assemblée générale annuelle de l'organisme Développement Vaudreuil-Soulanges
7. 2<sup>e</sup> période de la parole au public;
8. Levée de la séance.

#### 1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**184-04-2026**  
**Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 avril 2026**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,**  
**Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 18 h 21.

ADOPTÉE à l'unanimité

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**185-04-2026**  
**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 avril 2026**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest,**  
**Et résolu**

**QUE,**

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 12 mai 2026 par sa résolution #192-05-2026

Séance extraordinaire du 28 avril 2026

### 3. PAROLE AU PUBLIC (1<sup>ère</sup> période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question sur l'ordre du jour.

Aucune personne n'a posé des questions ou émis des commentaires.

### 4.

186-04-2026

Contrat gré à gré. Élaboration de scénarios d'aménagement du noyau villageois

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a approuvé par son Programme Triennal en immobilisation 2026-2027-2028, la résolution #47-02-2026 qui autorisait les directeurs des divers services à procéder aux divers lancements d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 6.2 du règlement no 359 sur la gestion contractuelle, le chef de division du Service du génie a demandé des prix auprès de deux fournisseurs, tel que détaillé au sommaire décisionnel #GEN-04-002-2026;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 9.7 du règlement no 359 sur la gestion contractuelle, la mesure 7 pour assurer la rotation des éventuels cocontractants pour les contrats pouvant être octroyés de gré à gré a été respectée;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12 du règlement n° 312 relatif à la délégation, au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville, toutes dépenses affectées à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés doivent être approuvées par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est prévue au Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2026-2027-2028 d'un montant de 100 000 \$ (net);

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil entérine les demandes de prix reçues et accepte l'offre de service pour l'élaboration de scénarios d'aménagement du noyau villageois à la firme « Enclume » au montant de 46 938,54 \$ taxes incluses (42 861,17 \$ net);

**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le fonds d'investissement du règlement d'emprunt #EMP-346 :

**Le vote est demandé sur cette résolution :**

**POUR** **CONTRE**

Line Roussin  
Sébastien Daoust-Charest  
Alexis Buisson  
François Buisson  
Patrick Delforge

Aucun

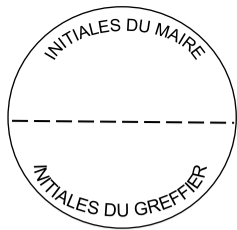
**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 5.

187-04-2026

Autorisation signature. Entente intermunicipale entre la municipalité des Coteaux et la ville de Coteau-du-Lac relative à l'accès et l'utilisation de la piscine municipale de Coteau-du-Lac

**ATTENDU QUE** la Ville de Coteau-du-Lac est propriétaire de l'installation de la piscine municipale située au 51, chemin du Fleuve;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 12 mai 2026 par sa résolution #192-05-2026

Séance extraordinaire du 28 avril 2026

**ATTENDU QUE** plus de la moitié des usagers de la piscine sont des résidents de Les Coteaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité des Coteaux veut que ses citoyens puissent avoir accès à la piscine gratuitement ;

**ATTENDU QU'UNE** entente est en vigueur depuis le 1er janvier 2024 ;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Sébastien Daoust-Charest,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil autorise la mairesse, Madame Andrée Brosseau et le directeur général, Monsieur Jacques Legault à signer pour et nom de la Ville de Coteau-du-Lac l'entente intermunicipale entre la municipalité des Coteaux et la ville de Coteau-du-Lac relative à l'accès et l'utilisation de la piscine municipale de Coteau-du-Lac et que cette entente entre en vigueur dès sa signature.

**Le vote est demandé sur cette résolution :**

**POUR**

Line Roussin  
Sébastien Daoust-Charest  
Patrick Delforge

**CONTRE**

Alexis Buisson  
François Décosse

**ADOPTÉE à la majorité**

6.

**188-04-2026**

**Demande de réduction du prix de location de la salle. Assemblée générale annuelle de l'organisme Développement Vaudreuil-Soulanges**

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une demande de location de salle de l'organisme à but non lucratif « Développement Vaudreuil-Soulanges », dans le cadre de leur Assemblée générale annuelle (AGA) et une cérémonie de reconnaissance des anciens présidents/directeurs généraux pour souligner leur 40<sup>e</sup> anniversaire qui se tiendra le 28 mai prochain au Pavillon Wilson à Coteau-du-Lac;

**ATTENDU QUE** l'organisme sollicite la Ville afin de pouvoir obtenir la location de la salle à 50 % du coût de location;

**ATTENDU QUE** selon le Règlement no 325 relatif à la tarification des biens, services et activités de la Ville de Coteau-du-Lac, la location de salle pour un organisme non accrédités par la Ville est fixée à 1 000 \$;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accorde une aide financière sous forme de rabais de 500 \$ (taxes non incluses) à l'organisme sans but lucratif « Développement Vaudreuil-Soulanges » pour la location du Pavillon Wilson dans le cadre de leur Assemblée générale annuelle (AGA) et une cérémonie de reconnaissance des anciens présidents/directeurs généraux pour souligner leur 40<sup>e</sup> anniversaire qui se tiendra le 28 mai 2026 au Pavillon Wilson à Coteau-du-Lac .

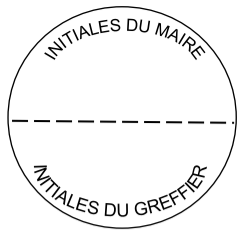
**Le vote est demandé sur cette résolution :**

**POUR**

Line Roussin  
Sébastien Daoust-Charest  
Alexis Buisson

**CONTRE**

Aucun



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 12 mai 2026 par sa résolution #192-05-2026

Séance extraordinaire du 28 avril 2026 ▲

François Décosse  
Patrick Delforge

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7. PAROLE AU PUBLIC (2<sup>e</sup> période)**

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil.

Aucune personne n'a posé des questions ou émis des commentaires.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

189-04-2026

Levée de la séance extraordinaire du 28 avril 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par la conseillère Madame Line Roussin,  
Et résolu**

**QUE,**

la séance extraordinaire du 28 avril 2026 soit et est levée à 18 h 25.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Paquette, OMA  
Greffière

« Je, **Andrée Brosseau, mairesse**, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »